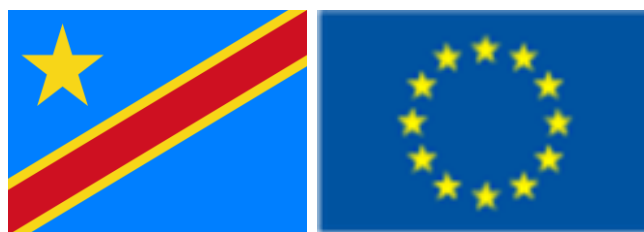


Programme indicatif pluri-annuel 2021-2027

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



**Instrument de voisinage, de développement
et de coopération internationale – Europe dans le Monde**

Liste des principaux acronymes utilisés

AFD	: Agence française de développement
BCNUDH	: Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme
BEI	: Banque européenne d'investissements
BM	: Banque mondiale
DDR	: Démobilisation, désarmement et réinsertion
FCT	: Facilité de coopération technique
FED	: Fonds européen de développement
FEDD+	: Fonds européen de développement durable +
FLEGT	: Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FMI	: Fonds monétaire international
IcSP	: Instrument contribuant à la stabilité et la paix
IEDDH	: Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme
ITIE	: Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MICS	: Multiple indicator cluster surveys / Enquête à indicateurs multiples
MONUSCO	: Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo
NDICI	: Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale.
ODD	: Objectif de développement durable
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ON	: Ordonnateur national du FED
ONG	: Organisation non-gouvernementale
OSC	: Organisations de la société civile
PIP	: Programme indicatif pluri-annuel
PNSD	: Plan national stratégique de développement social et économique
PSDC	: Politique de sécurité et défense commune
RDC	: République démocratique du Congo
RSS	: Réforme du secteur sécurité
SNEL	: Société nationale d'électricité
TEI	: Team Europe initiative/ Initiative de l'équipe Europe
UE	: Union européenne
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE en RDC

1.1. Base de programmation

L'exercice de programmation en RDC est basé sur un document-cadre conjoint de l'Union et de ses Etats membres, et d'une évaluation de la part de l'UE concernant sa politique envers ce pays partenaire pour la période 2021-2027. Le Plan national stratégique de développement (PNSD), complété par le Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de Covid-19 (PMUAIC), est globalement en ligne avec les intérêts et priorités de l'UE : Alliance verte, croissance durable et emploi décent, gouvernance, paix, sécurité, technologies numériques et développement humain. Cependant, les priorités du PNSD et du PMUAIC ne semblent pas toujours bien traduites dans les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'État.

Les conclusions du Conseil du 9 décembre 2019 soulignent que l'UE entend demeurer un partenaire et interlocuteur privilégié de la RDC. Un dialogue politique ouvert permettra de définir, de manière concertée, les engagements réciproques qui guideront l'appui que l'UE apportera au programme de réformes, et d'évaluer régulièrement l'évolution de ce partenariat.

Les 5 et 6 octobre 2020, lors du deuxième dialogue politique RDC-UE au titre de l'Accord de Cotonou (le premier qui ait été tenu depuis dix ans), les parties ont noté les efforts accomplis dans une série de domaines, notamment la pacification, la participation de la société civile, la protection de l'environnement, et la riposte à la crise de la covid-19. Elles sont convenues des efforts à entreprendre conjointement et ont manifesté la volonté d'évaluer la mise en œuvre des engagements à travers le dialogue politique et des échanges réguliers de suivi technique.

A l'occasion du troisième dialogue politique RDC-EU du 30 septembre 2021, les parties ont insisté sur le caractère fondamental que constitue le respect de l'état de droit, la bonne administration de la justice et le renforcement de la lutte contre l'impunité, en particulier à l'égard des auteurs des violations et atteintes aux droits humains. Les parties ont réaffirmé leur engagement mutuel à poursuivre et accompagner les réformes nécessaires dans le secteur de la justice. Elles ont déploré qu'en dépit des efforts du Gouvernement congolais, des cas de violations et d'atteintes aux droits et libertés persistent et se sont engagées à coopérer en vue de leur éradication.

Les défis sont nombreux et bien diagnostiqués par les autorités, même si parfois des difficultés existent pour mettre en œuvre les solutions. Dix-huit ans après l'accord de paix de Sun City, la RDC n'a pas encore tourné la page de l'instabilité et de la grande pauvreté. Il y persiste un ensemble interconnecté de situations de conflit, pré-conflit ou post conflit. Parmi les raisons figurent la fragmentation fonctionnelle de ce vaste pays, la faible légitimité et le dysfonctionnement d'institutions-clés, la croissance démographique rapide, et une intégration régionale limitée. En filigrane se profile la faiblesse de l'État dans ses fonctions d'intégration et de développement. Avec un budget chiffré à moins de dix points du produit intérieur brut, l'État congolais peine à couvrir les salaires et le fonctionnement de l'administration, laissant l'investissement largement à la charge du financement extérieur. Or, les investissements que supposent les objectifs de développement durable sont considérables (infrastructures, services sociaux, formation, protection). Par ailleurs, l'instabilité complique le phasage des interventions (humanitaire, stabilisation, développement) dans certaines zones du pays.

Dans ce contexte, la première priorité de l'UE en RDC est la stabilisation¹. Deux guerres ont montré le potentiel de déstabilisation régionale dont sont porteurs les conflits congolais, ainsi que leur coût humain. Des réseaux mafieux, parfois encore entretenus depuis des pays voisins, se consacrent au détournement des ressources naturelles comme l'or, le coltan, le café, le cacao ou encore le charbon de bois. Toutes les interventions doivent prendre en compte les fragilités et les causes profondes des conflits, accompagner les facteurs de transformation politique, et s'assurer de ne pas contribuer aux tensions. L'approche « nexus » humanitaire - développement - paix est essentielle.

Une stabilisation durable passe par le renforcement de toutes les institutions et la consolidation parallèle d'un contrat social dans lequel puissent se reconnaître tous les congolais. Pendant des années, corruption, népotisme et prédation continuent de saper les bases des institutions politiques, administratives et civiles. Il faudra de la volonté politique et un accompagnement pour qu'elles produisent des services au profit d'une population envers laquelle elles sont redevables. La gestion des finances publiques, notamment, doit être au cœur de cet effort, en lien avec la redéfinition du rôle de l'état et l'émergence d'un leadership responsable. La société civile doit aussi jouer un rôle clé de proposition, veille et contrepoids.

Une autre clé est la réduction des inégalités², sociales, économiques, politiques, territoriales, numériques, mais aussi entre hommes et femmes et au détriment des peuples autochtones, et des personnes vulnérables notamment celles en situation de handicap. C'est ce que doit viser l'investissement coordonné des bailleurs de fonds dans le développement humain et la diversification économique. Des solutions doivent aussi être recherchées pour tenir compte des besoins des réfugiés et des personnes déplacées.

Enfin, la RDC peut contribuer à préserver des biens publics mondiaux³, notamment en tirant parti de sa biodiversité de façon durable, en promouvant la capacité d'absorption de carbone des forêts, en contrôlant les vecteurs de potentielles épidémies, et en maintenant la paix.

Un dialogue politique ouvert et franc avec les autorités congolaises permettra de définir, de manière concertée, une "feuille de route" agréée, avec des engagements réciproques, des résultats à atteindre et des indicateurs de progrès, qui détermineront l'ampleur et la nature des appuis européens en RDC. Des évaluations conjointes du partenariat RDC-UE seront régulièrement menées, et une attention particulière sera portée au respect des droits fondamentaux (y compris les droits fondamentaux des travailleurs), et aux efforts de lutte contre l'impunité et la corruption. Le dialogue avec la société civile et la classe politique dans son ensemble permettra, en parallèle, d'évaluer l'adhésion aux engagements proposés.

1.2. Statut de la programmation conjointe

Cinq états membres participent avec l'UE au processus de programmation conjointe : Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas et Suède. Une coordination locale renforcée se fait au niveau des chefs de coopération et des chefs de mission. L'objectif est d'améliorer la cohérence de l'aide au développement européenne afin d'en accroître l'impact, la visibilité et le poids politique. L'instabilité politique de ces dernières années n'a pas permis de synchroniser les cycles de programmation. Néanmoins, une analyse conjointe a été élaborée en 2020. En septembre 2021 l'UE et les Etats membres ont tenu un dialogue politique avec le gouvernement congolais. Ce dialogue constitue la base de la première réponse conjointe en cours d'élaboration. Les deux Initiatives de l'Equipe Europe élaborées en 2020 (Alliance pour le développement durable et Paix & Sécurité) en offrent le cadre privilégié.

¹ Pilier Gouvernance, paix et sécurité

² Piliers Développement humain et Migration

³ Pilier Alliance pour le développement durable

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec la RDC

I. Gouvernance, paix et sécurité

Cette priorité couvre la gouvernance démocratique, la réforme du secteur sécurité et la gouvernance économique, composantes indissociables du rétablissement de l'État de droit. La lutte contre l'impunité en est une autre. La légitimité du pouvoir politique, indispensable à l'efficacité et la continuité de son action de développement, dépend de la tenue de cycles électoraux transparents, inclusifs et acceptés. Elle dépend aussi de la reconnaissance des contre-pouvoirs (comme une presse libre et indépendante, une opposition parlementaire active et acceptée, des protecteurs des droits humains et des lanceurs d'alerte, etc.). La participation citoyenne améliore la qualité des politiques publiques en libérant des forces de propositions et de contrôle, le cas échéant avec l'appui des technologies numériques. La bonne gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources fiscales domestiques (notamment minières) sont une condition du rétablissement du pouvoir de l'État, de la mise en œuvre des politiques publiques, et de la lutte contre la corruption. L'amélioration du climat des affaires est aussi indispensable à la mobilisation du secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable. Enfin, créer des conditions de stabilité et sécurité favorables à l'exercice des droits requiert une administration recrutée sur des critères de compétence, une séparation des pouvoirs, un pouvoir judiciaire fort et indépendant, ainsi que des forces de l'ordre redevables et formées.

Dans les provinces de l'Est du pays, l'absence de structures régulatrices de l'État continue de permettre l'activité d'un grand nombre de groupes armés, y compris des groupes étrangers perçus comme potentiellement menaçant pour les pays voisins, justifiant leurs interventions en territoire congolais et contribuant à l'érosion de stabilité. Ayant succédé aux groupes d'auto-défense ethniques constitués pendant les guerres du Congo, ces bandes armées exercent sur des parties du territoire une prédation (et parfois une administration) de type mafieux, motivée et alimentée par les revenus de l'exploitation minière illégale, avec notamment des conséquences importantes sur la protection et le déplacement des populations. Souvent connectés à des leaders communautaires, adeptes des modes de gouvernance clientélistes, actifs dans la politique nationale et dans l'appareil sécuritaire, ces groupes recrutent et construisent leur légitimité par l'instrumentalisation des antagonismes ethniques et/ou le maintien de facteurs de marginalisation, en particulier dus à l'insécurité et la pression foncière dans ces territoires. Un renforcement de la lutte contre l'impunité et une meilleure participation des communautés dans les processus de pacification, ainsi que le renforcement des fonctions régulatrices de l'État, pourraient permettre de répondre aux besoins sécuritaires des citoyens. Le gouvernement a affirmé en août 2020 sa volonté de mettre en place une politique de justice transitionnelle et également demandé un appui pour la justice transitionnelle où beaucoup reste à faire. Dans la mesure où celle-ci serait pensée comme un processus consultatif large et représentatif incluant la société civile, l'UE a manifesté sa disponibilité à appuyer techniquement l'élaboration de cette politique.

L'action de l'UE dans ce domaine prioritaire en RDC est au centre de son dialogue politique et de la promotion de ses valeurs: respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit, ainsi que respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, les droits fondamentaux des travailleurs, et la lutte contre le travail des enfants. Elle est aussi essentielle à ses objectifs stratégiques de stabilisation du pays et de la région, et de renforcement des institutions. La réforme du secteur sécurité offre l'opportunité d'une approche coordonnée de l'Equipe Europe.

II. Développement humain

Cette priorité répond aux exigences d'une situation sociale dégradée, propre à un État fragile. Les indicateurs de développement humain sont parmi les plus bas au monde, contrastant avec le potentiel économique (agricole, énergétique, minier...) du pays. La croissance de la population met sous pression les services publics de base, déjà handicapés par la faiblesse des ressources publiques et l'inégale densité de population. Les partenaires techniques et financiers répondent aux besoins de base de la population, en partie par l'action humanitaire et en partie par l'aide au développement, avec parfois des résultats, une cohérence et une continuité mitigés. La mise en place d'une approche de « nexus » humanitaire, développement et paix, constitue un enjeu central. Focalisé sur les principaux territoires vulnérables, le nexus doit jouir d'une bonne appropriation nationale et locale.

L'UE a mis en place au cours des années un appui aux soins de santé ample et novateur. Le renforcement de l'accès à des soins de qualité contribue à la gestion et prévention des épidémies et à la résilience des systèmes de santé face à elles. Ces succès antérieurs constitueront le socle à partir duquel le programme 2021-2027 se développera, pour inclure des dimensions complémentaires du développement humain, notamment en direction de l'éducation et de la jeunesse. L'investissement dans l'éducation et la jeunesse doit contribuer à la stabilisation (à travers une jeunesse mieux préparée et plus engagée), à la réduction des inégalités sociales (grâce à l'accès à l'emploi et l'auto-emploi décent), et à la préservation des biens publics mondiaux (éducation environnementale, formation professionnelle). L'appui aux zones de santé (une quarantaine sur un total de 515) doit se maintenir, tout en intégrant une stratégie permettant éventuellement de se redéployer de certaines d'entre elles vers d'autres. Les structures et institutions qui ont été renforcées constituent un bon cadre pour la mise en œuvre d'une politique sanitaire. Sur cette base, l'État pourra (à terme) contribuer plus largement au financement de la santé, si progressent la gestion des finances publiques, la mobilisation des ressources fiscales, et la réforme de la fonction publique.

Dans les zones de focalisation de l'UE, d'autres services publics et privés doivent être développés, notamment la permanence dans le système éducatif, les mécanismes de protection sociale et de solidarité, ainsi que l'état civil. « L'approche fondée sur les droits » doit être mise en œuvre afin d'amener la redevabilité des pouvoirs publics et d'assurer l'inclusion des groupes vulnérables, incluant les déplacés, les indigents et les personnes handicapées. Des déterminants de la santé autres que l'accès aux soins doivent être abordés : la nutrition, notamment celle des enfants, l'accès à une eau saine, la santé sexuelle et reproductive, l'éducation et la santé en milieu scolaire. Enfin, les droits économiques, sociaux, culturels et politiques des femmes doivent être protégés et promus, de même que leur autonomisation économique. C'est à la fois un objectif en soi, correspondant aux valeurs de l'UE, et la condition d'un progrès durable. Partout où les États-membres interviennent avec des activités connexes, une complémentarité sera recherchée pour un renforcement mutuel des actions.

III. Alliance pour le développement durable

L'UE contribuera à une exploitation durable des ressources naturelles de la RDC dans une perspective de réduction des inégalités socio-économiques, de résolution de certaines causes profondes des conflits, d'atténuation et adaptation au changement climatique et de préservation de biens publics mondiaux. Parmi ces derniers figurent notamment la biodiversité et le massif forestier du bassin du Congo. La possibilité d'établir un « partenariat forêt » entre l'UE et la RDC sera notamment explorée. Depuis plusieurs années, l'UE s'appuie sur des aires protégées pour promouvoir une approche territoriale du développement local, dans laquelle préservation des ressources naturelles et diversification économique forment une alliance gagnant-gagnant. Une chaîne de valeur minière qui s'appuie sur la gestion soutenable constituerait une opportunité de créer de la valeur ajoutée pour l'industrie locale, en particulier pour la filière de

l'énergie renouvelable. L'amélioration de la gouvernance locale fait aussi partie de la stratégie, et contribue à une stabilisation des provinces, même si l'impact doit s'apprécier sur le long terme. Enfin, le patrimoine vert du pays a des prolongations régionales et transnationales, elles-mêmes sources de conflits sur l'accès aux ressources et le trafic illégal.

Sur cette base, l'UE a développé une présence et une expérience dans cinq zones du pays, dont certaines (Haut Uélé, Tshopo, Sankuru) sont souvent délaissées par les programmes de développement, du fait de leur isolement et faible densité de population. Le programme 2021-2027 poursuivra ces efforts en les associant à ceux des États membres (dans une approche Equipe Europe). Il renforcera la focalisation géographique dans des zones phare pour augmenter les impacts. Il s'appuiera pour cela sur les succès obtenus dans les zones d'intervention des cycles précédents, ainsi que sur de nouvelles opportunités qui pourraient surgir dans le contexte de l'Equipe Europe. Un accent particulier sera notamment mis sur le développement de l'agriculture durable et des systèmes agro-alimentaires qui en découlent, en tant que vecteurs de diversification, et moteurs de l'économie congolaise, mais aussi pour leurs implications sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cela s'inscrit dans la volonté de soutenir la production d'une alimentation sûre, nutritive et de qualité, produite de la manière la plus respectueuse possible de la nature, en accord avec la nouvelle stratégie « De la ferme à la table » du Pacte Vert européen. Le but ultime étant d'atteindre plusieurs objectifs, notamment de garantir une alimentation durable et abordable, de lutter contre le changement climatique, protéger l'environnement, préserver la biodiversité et renforcer l'agriculture durable, avec des conditions de travail améliorées. La gestion des forêts et l'accès à l'énergie renouvelable seront d'autres points cardinaux de cette approche conjointe.

IV. Mesures transversales

Des mesures transversales seront nécessaires pour renforcer l'impact recherché par le programme indicatif pluri-annuel en RDC. Outre les activités de diplomatie publique qui ont vocation à soutenir notre dialogue politique (communication, visibilité, initiatives culturelles, échanges universitaires tels que ERASMUS+ ou le Programme de mobilité universitaire Intra-Afrique), on mettra un accent particulier sur la consolidation des mécanismes de résilience, sur des actions citoyennes innovantes ou des espaces de dialogue sur les sujets sociétaux qui font débat. De même, on accompagnera l'émergence de jeunes leaders dans nos trois domaines prioritaires d'intervention, y compris par une approche sensible au genre.

Des assistances techniques et des études dépassant le cadre des domaines prioritaires, en particulier dans le contexte du Fonds européen de développement durable +, seront incluses. En prenant en compte la structure décentralisée de l'État, les programmes européens contribueront indirectement à la mise en œuvre de la décentralisation.

1.4. Justification et contexte

Contexte du pays

Avec ses 2,3 millions de km², la RDC est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne. Sa taille et sa diversité sont en soi un enjeu. La population en 2020 est estimée, suivant les sources, entre 85 millions et plus de 105 millions d'habitants. Son PIB est de 52 milliards de dollars, soit autour de 530 dollars par habitant. Le pays est classé 175^{ème} sur 189 pour l'indice de développement humain. Le rapport d'examen national volontaire des ODD (mai 2020) donne une image du retard qu'accuse la RDC dans de nombreux domaines de l'Agenda 2030.

Pourtant, le pays est doté d'importantes ressources naturelles, dont les ressources minières et forestières, de grandes possibilités agricoles et piscicoles, plus de la moitié des ressources d'eau douce de l'Afrique, ainsi qu'un très important potentiel d'énergie hydroélectrique (100

gigawatts), solaire et de biomasse. Ceci devraient lui permettre un développement et une croissance économique suffisante pour réduire la pauvreté et la précarité, malgré un taux de croissance de la population de 3 à 3,5 %. Par ailleurs, la RDC possède 60% du deuxième massif forestier du monde, lui donnant un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et le changement climatique.

Gouvernance, paix et sécurité

La RDC reste un État dont les attributs légitimes de souveraineté et l'adhésion des populations à ceux-ci (justice, impôt, autorité politique) sont faibles. L'existence de groupes armés violents et prédateurs en est le témoignage le plus emblématique. Ils sont principalement localisés dans l'Est du pays (où ils continuent parfois à bénéficier de soutiens extérieurs), mais sont aussi régulièrement actifs dans d'autres régions, telles que les Kasai dans un passé récent. Les droits humains subissent des violations continues, y compris par les forces de sécurité qui sont responsables de plus de 50% des incidents de protections recensés. Meurtres, viols, pillages, enlèvements, blessures, enrôlement d'enfants dans les forces armées, attaques contre des écoles et centres de santé, et extorsions sont légion. Cette situation ne pourra progresser tant que l'impunité restera répandue, l'État de droit fragile, et la délimitation des rôles de l'armée et de la police pas clairement définie et respectée. La succession de conflits engendre des déplacements massifs de populations : le pays compte 5,2 millions de déplacés internes.

La présence continue de missions de l'ONU depuis 20 ans a favorisé la fin des périodes de conflit global, mais n'est pas parvenue à rétablir les conditions d'un phasage entre l'action humanitaire, la stabilisation et le développement. Relever ce défi devient d'autant plus important que la MONUSCO devrait dans un premier temps reconcentrer son action sur les trois provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dans la perspective d'un retrait définitif. Nombre de ces conflits sont situés aux frontières du pays et trouvent leurs sources dans une lutte régionale pour l'accès aux richesses ou dans le débordement en RDC de conflits externes, entraînant des flux de réfugiés et une déstructuration des sociétés d'accueil. S'y ajoutent de nombreux facteurs de conflit internes d'ordre politique, socio-économiques, sécuritaires et ethniques.

Depuis 2019, le Président et son gouvernement rappellent la priorité de restaurer l'autorité de l'État sur le territoire, d'améliorer l'État de droit, de contribuer à la paix et à la stabilité, tout en luttant contre la corruption et l'impunité. A ce stade, néanmoins, un plan clair de mise en œuvre, notamment pour l'Est du pays, n'a pas encore été défini.

Depuis une dizaine d'années, l'UE s'est investie dans le domaine de la restauration de l'État, et plus particulièrement dans la réforme du secteur sécurité (justice, police, défense), tant à travers l'IcSP que ses instruments de coopération. Cependant, les résultats obtenus n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes, en raison d'un engagement politique national parfois réservé (voire hostile) jusqu'à la transition politique de janvier 2019. Sur ce point aussi, l'engagement réel des autorités sera déterminant.

La réforme des finances publiques, et notamment l'augmentation des recettes de l'État, constitue un préalable au financement national du développement dans tous les secteurs. C'est donc une priorité des partenaires techniques et financiers de la RDC. Aux côtés de la stabilité macroéconomique, du progrès des politiques publiques et de la transparence budgétaire, elle fait partie des critères d'éligibilité à une aide à la balance des paiements du FMI, à une aide budgétaire de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, ainsi que, le cas échéant, de l'Union européenne. La Délégation participera au dialogue et suivra les progrès sur ces critères d'éligibilité et sur la mise en place d'une feuille de route des réformes nécessaires.

Les leçons apprises⁴ ces dernières années montrent qu'une société civile dotée de capacités et moyens d'action constitue un élément essentiel du système démocratique, en ce qu'elle favorise le pluralisme et contribue à une efficacité accrue des politiques. En RDC, les organisations de la société civile ont pu démontrer leur capacité de mobilisation. Cependant, leur contribution aux débats de société, aux politiques publiques et aux services sociaux demeure encore faible. La révolution numérique change la donne, en fournissant d'un côté de nouvelles formes de mobilisation, et de l'autre côté de nouveaux outils potentiels de contrôle. Le renforcement de la participation citoyenne est nécessaire dans une série de domaines : électoral, accès à la justice (y compris transitionnelle), surveillance des activités minières, changement des normes sociales et pratiques concernant le travail des enfants, lutte contre la corruption et l'impunité, promotion des droits humains, redevabilité des services de sécurité. Ceci afin de contribuer davantage à la résolution pacifique des conflits et assurer la stabilité nécessaire au développement économique.

Dans tous ces domaines, l'ensemble de la gamme d'instruments de l'UE devra être déployée, depuis le dialogue politique jusqu'à la coopération bilatérale en passant par les lignes thématiques et instruments politiques. La synergie sera systématiquement recherchée entre son action diplomatique et d'influence, ses projets humanitaires, ses programmes de sécurité et de développement.

Développement humain

Plus des deux tiers de la population congolaise vit sous le seuil de pauvreté de 1,9 dollars par jour. La majorité n'a pas accès à de l'eau saine, à des soins de santé primaires, à un enseignement de base de qualité, ou à une énergie propre. Nombreux sont les congolais qui n'ont droit qu'à un repas par jour. 19,6 millions d'entre eux ont encore besoin d'assistance humanitaire. Plus d'un quart de la population (27,3 millions de personnes) est en situation d'insécurité alimentaire grave⁵. Les ménages doivent prendre en charge 42% en moyenne de leurs coûts de santé, alors que leurs revenus sont insuffisants même pour se nourrir. L'État ne couvre que 14% des coûts de santé, essentiellement des salaires, et les bailleurs de fonds publics et privés le reste. A cela s'ajoute souvent la difficulté d'accès aux structures de santé en zone rurale, du fait de l'insécurité, de l'impraticabilité des routes et du coût élevé du transport. Il en résulte un faible recours aux structures de santé, qui ne sont souvent fonctionnelles que si des bailleurs de fonds ou des entreprises privées les subventionnent.

Le piège de la pauvreté réduit sensiblement les capacités de développement et contribue à la récurrence des crises humanitaires. La faiblesse du financement de l'État ne permet pas d'améliorer structurellement la situation sanitaire ni de maîtriser rapidement et par ses propres

⁴ Quelques références d'études/évaluations stratégiques menées au cours de dernières années d'où ont été tirées les leçons apprises :

- *Evaluation de la coopération de l'Union européenne avec la République démocratique du Congo 2008-2013, Mai 2014*
- *Evaluation de l'appui de l'Union européenne en faveur des organisations de la société civile en RDC (2007-2017), 2019*
- *Etude des perspectives de développement de l'économie fluviale en RDC, mai et août 2019*
- *Plan d'action stratégique pour la, pérennisation de la navigabilité des voies fluviales et lacustres en RDC, Juillet 2019*
- *Identifications de nouvelles opportunités d'engagement de l'UE dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité en RDC, février 2020*
- *Bilan du Projet de Renforcement de l'Observation Citoyenne des élections au Congo II, octobre 2020*
- *Evaluation finale et intermédiaire des aires protégées en RDC, Afrique centrale, janvier 2021*
- *Audit clinique de qualité des soins - santé 10e et 11e FED en RDC, septembre 2018.*

⁵ PAM - IPC 2021

moyens les épidémies récurrentes (parfois de dimension régionale), parmi lesquelles Ebola, rougeole, mais aussi choléra et peste. L'UE entend, tout en contribuant au développement d'hôpitaux et de centres de santé dans certaines zones du pays, contribuer à la structuration de modèles de prise en charge sanitaire et d'accès universel aux soins de santé. Elle favorisera une approche complémentaire entre les interventions humanitaires et de développement (passage de relais) dans le cadre d'un « nexus » sectoriel de la santé.

La très grande majorité des femmes travaillent dans le secteur informel. Si elles contribuent en grande partie à la productivité de divers secteurs, elles sont souvent marginalisées économiquement et politiquement. La proportion des femmes disposant d'un salaire régulier est sept à huit fois inférieure à celle des hommes, et encore ces salaires sont-ils inférieurs d'un quart à ceux des hommes. La coutume fait qu'elles n'ont souvent accès ni à la terre, ni aux crédits. Le taux de fertilité en RDC est de presque 6 enfants, avec une prévalence élevée de mariages et grossesses précoces (29% de filles mariées avant 18 ans), et une mortalité maternelle de 473/100 000 naissances vivantes⁶. De nombreux foyers sont dirigés par des femmes seules. Dans les zones en proie à des groupes armés, le viol est largement utilisé comme une arme de terreur. Une attention particulière sera accordée à l'autonomisation économique des femmes, aux droits sexuels et reproductifs, à la participation politique des femmes et à leur représentation dans les instances de décision.

Même si la RDC est un pays jeune (plus de la moitié de sa population a moins de 18 ans), la jeunesse est largement livrée à elle-même, sans perspective de formation ni d'intégration dans le monde du travail. L'accès au système éducatif n'est pas assuré, ni les conditions de permanence en son sein. Les opportunités de formation professionnelle débouchant sur un emploi ou l'auto-entreprenariat sont insuffisamment répandues. Du coup, la jeunesse peut avoir le sentiment d'être oubliée. La demande de changement qu'elle exprime est forte et mérite d'être accompagnée. Dans ses zones et secteurs de focalisation, l'UE appuiera chaque fois que possible l'accès à l'éducation et aux filières de formation professionnelle, ainsi que la mise en place de cadres de dialogue, évaluation et négociation prenant en compte les aspirations de cette jeunesse. Elle visera ainsi à terme l'émergence d'une classe moyenne entrepreneuriale et le développement d'un secteur privé dynamique et exigeant en matière de droits et de libertés économiques et sociales.

Alliance pour le développement durable

De par sa géographie, la RDC joue un rôle-clé dans les équilibres écologiques mondiaux, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Elle est l'un des dix pays abritant la plus grande biodiversité. Elle participe et demeure incontournable au Partenariat forestier du bassin du Congo. Les aires protégées de la RDC qui comptent parmi les plus anciennes de l'Afrique, contribuent à la conservation d'une biodiversité exceptionnelle. Elles couvrent 14% du pays et les autorités veulent faire monter cette proportion à 17%, montrant ainsi une participation importante de la RDC à la Coalition de Haute Ambition pour la Nature et les Peuples (objectif « 30x30 »).

Ces caractéristiques donnent à la RDC une opportunité et une responsabilité majeures pour l'humanité pour l'Afrique et pour elle-même. 60% des forêts équatoriales du bassin du Congo et 52% des réserves d'eau douce du continent s'y trouvent. Si elle est réussie, la promotion d'un développement durable en RDC aura des répercussions positives pour le climat, la biodiversité et le bien-être de l'Afrique toute entière.

⁶ Environ 100 fois plus qu'en Belgique, par exemple

Ces mêmes richesses constituent le principal atout de développement national, notamment agricole, forestier et énergétique. Entourée de neuf pays, la RDC doit aborder d'un point de vue régional les défis du partage de ressources : conservation transfrontalière, lutte contre les trafics, gestion des transhumances ou partage du potentiel économique.

Si la RDC n'est responsable que de 0,42 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, celles-ci augmentent sous l'effet du changement d'utilisation des terres. Comparée au massif forestier amazonien, la RDC souffre d'une déforestation et dégradation forestière jusque-là limitées, mais en accélération sous l'effet d'une pratique intensive de l'agriculture sur brûlis, d'une exploitation forestière non raisonnée et d'une surexploitation du bois-énergie (charbon de bois). L'utilisation du gaz à des fins domestiques est quasi inexistante à l'intérieur du pays et encore faible en ville. La Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN), dans le cadre de la Convention des Nations unies sur les changements climatiques, vise à réduire de 17% la production de gaz à effet de serre. Cet objectif est conditionné par le soutien international. En plus du secteur transport, cet objectif visera les forêts : réduction de la dégradation forestière et substitution d'une partie du charbon de bois par d'autres sources d'énergie.

En dépit de son important potentiel de production d'électricité renouvelable, le pays est peu et inégalement électrifié, ce qui nuit à son potentiel de croissance durable. La récente libéralisation du secteur énergétique et la mise en place des autorités de régulation et de planification a ouvert des opportunités d'investissement privé. L'UE dispose d'instruments financiers adéquats pour les accompagner.

1.5. Durée du PIP et option de synchronisation

Le PIP de RDC aura une durée de sept ans divisée en deux périodes : 2021-2024 et 2025-2027. En effet, des élections générales sont prévues en 2023. Le nouveau gouvernement devrait être en place début 2024. C'est avec lui que seront engagées les consultations pour réexaminer et aligner les priorités du PIP pour la fin du septennat. Par ailleurs, le PNSD est lui aussi divisé en périodes, dont la première court jusqu'à 2023. Après cette date, il est prévu qu'un réajustement du PNSD soit possible, en fonction des résultats obtenus et, bien entendu, des élections générales. La programmation conjointe de l'UE et de ses états membres a adopté en RDC une approche flexible qui permet de renforcer progressivement la cohérence de la réponse européenne, sans nécessité de synchroniser les cycles de programmation des états membres.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et Initiatives de l'Equipe Europe

2.1. Domaine prioritaire I : Gouvernance, paix et sécurité

2.1.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Objectif spécifique 1 : Un secteur de la sécurité plus inclusif et légitime contribue au renforcement de la cohésion nationale

Dans le cadre de cet objectif spécifique, l'UE prévoit de poursuivre ses appuis à la réforme du secteur sécurité (RSS) en renforçant la complémentarité entre les secteurs de la défense, de la justice et de la police, les deux derniers bénéficiant d'un appui sous le 11^{ème} FED qui est toujours en cours.

Des stratégies pertinentes ont été élaborées par les autorités telles que la Politique nationale de réforme de la justice (2017-2026), le Plan de réforme de l'armée (2009-2025) et le deuxième Plan d'actions quinquennal pour la réforme de la police (2020-2024), mais elles sont couteuses alors que les recettes fiscales restent insuffisantes. Leur succès exige une forte volonté politique,

une gestion saine des finances publiques ainsi qu'une diversification de l'économie propre à créer de la richesse. Les interactions entre défense, justice et police doivent être renforcées pour permettre un rétablissement durable de l'autorité de l'État, notamment dans les zones géographiques les plus sensibles sur lesquelles l'action de l'UE se concentrera. En lien avec les efforts de paix, ces interventions doivent permettre notamment aux populations de jouir de leurs droits, aux femmes d'être mieux protégées des violences basées sur le genre, et aux déplacés de retourner chez eux. L'ampleur et la nature des appuis européens en RDC seront déterminés par les efforts mis en œuvre par les autorités congolaises, ainsi que par l'évaluation des résultats tangibles obtenus dans tous les domaines (dont celui du respect des Droits fondamentaux et de la lutte contre l'impunité).

En matière de défense, notamment, les défis portent sur l'actualisation du plan de réforme de l'armée et notamment : sa réorganisation, la formation, la gestion des ressources humaines et financières, la mise en œuvre de nouveaux processus de démobilisation, l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires, le renforcement de la redevabilité interne et externe des forces armées, et l'amélioration du lien avec les populations. L'UE et ses États membres ont initié des réflexions visant à l'élaboration d'une stratégie conjointe d'engagement dans le domaine de la RSS en RDC. Parmi d'autres, deux types d'intervention sont envisageables : i) la poursuite de l'amélioration de la gouvernance du secteur de la défense et ii) un soutien plus opérationnel renforçant la capacité des forces armées congolaises à protéger les populations, en particulier dans les régions de l'Est encore affectées par les conflits dans le respect du champ d'intervention règlementaire de l'instrument IVDCI. Concernant la démobilisation, un dialogue multi-acteurs et une évaluation des politiques passées devraient être entrepris avant d'envisager un éventuel soutien européen, en complément aux initiatives de paix.

Un programme (11^{ème} FED) d'appui à sa réforme la justice court jusqu'en 2024 et se monte à 35 millions d'euros. Il inclut des subventions ayant la lutte contre l'impunité comme objectif spécifique, notamment au moyen de l'appui aux poursuites pénales. L'appui à la justice permettra de soutenir aussi la justice transitionnelle, lorsqu'une politique nationale appropriée sera arrêtée et mise en œuvre. De façon complémentaire et dans les mêmes provinces, le programme d'appui à la réforme de la police (11^{ème} FED) couvre la période 2021-2024 et se monte à 20 millions d'euros. Le volet défense décrit ci-dessus viendra s'articuler avec ces deux programmes. A l'occasion de la revue à mi-parcours, l'équilibre et le développement du dispositif pourra être réévalué avec une attention particulières aux dynamiques en matière de soutien à la justice transitionnelle. De façon transversale, et tirant les leçons du cycle antérieur, on veillera à renforcer la participation de la société civile et des autorités locales aux efforts de réforme susmentionnés, y compris à travers la veille, l'éducation civique et la communication sociale.

Des programmes régionaux pourraient aborder de façon subsidiaire des thématiques contribuant à l'atteinte de ces objectifs, comme par exemple les mécanismes de paix et sécurité régionaux, la délimitation des frontières, la gestion des réfugiés et migrants, la gestion des transhumances, les échanges de données, etc.

Objectif spécifique 2 : La démocratie est consolidée

L'UE apporte son appui aux processus électoraux depuis 2006. Au cours des dernières années, son soutien s'est concentré sur la veille citoyenne (y compris l'observation électorale citoyenne) et sur le plaidoyer des organisations de la société civile (OSC) en matière de réformes électorales. Au cours du cycle électoral de 2018, l'IcSP a également soutenu le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, la Cour constitutionnelle et le Journal officiel. Dans la perspective des échéances électorales de 2023, un programme transitoire va

démarrer en 2021 pour une durée de 2 ans afin de i) poursuivre le renforcement des OSC en matière de plaidoyer et suivi des réformes électorales, ii) appuyer l'observation des activités pré-électorales, et iii) accompagner l'observation électorale des futurs scrutins par les OSC. En fonction de l'évolution du contexte politique, un programme plus vaste pourra être envisagé à partir de 2022 qui permettrait par exemple de (i) soutenir l'observation des activités pré électorales et électorales de 2023 sur l'ensemble du territoire et (ii), le cas échéant, répondre aux demandes d'appui par les autorités nationales, afin d'aider à ce que le processus réponde aux standards internationaux.

D'autre part, et de façon transversale, l'UE pourra contribuer à la consolidation de la démocratie en adoptant dans toutes ses actions et programmes une approche visant à renforcer les contre-pouvoirs, les acteurs de la société civile et les corps intermédiaires, construire une culture de débat démocratique, et soutenir le rôle des médias traditionnels et numériques, entre autres. La promotion de la participation politique des femmes comme électrices et candidates sera prise en compte. Une attention particulière sera donnée aux zones affectées par des conflits récents ou présents, et où la reconstruction communautaire constitue un enjeu majeur, y compris le retour des personnes déplacées.

Objectif spécifique 3 : La mobilisation des ressources internes de l'État est accrue

Avec une pression fiscale inférieure à dix points de produit intérieur brut (contre vingt en moyenne en Afrique subsaharienne), les dépenses publiques consacrées aux investissements et aux dépenses courantes hors salaires restent très insuffisantes. Les budgets d'entretien des investissements (souvent réalisés sur financements extérieurs) ne permettent pas d'empêcher une dégradation des infrastructures et bâtiments publics. Le niveau réduit des recettes est lié à la permanence d'un système dans lequel l'État, s'il s'arroge des prérogatives étendues, n'assume pas ses fonctions de régulation, redistribution, protection et promotion.

Le régime fiscal nécessite des réformes en profondeur (en concertation avec le secteur privé) pour attirer de nouveaux investisseurs. Des institutions de contrôle et de répression efficaces sont requises face aux fraudes et à la corruption. L'augmentation des recettes de l'État, qui passe aussi par un élargissement de son assiette fiscale, constitue une priorité dans le dialogue politique mené par les partenaires techniques et financiers, au premier rang desquels le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne. Sur la période 2021-2027, l'appui technique de l'UE se concentrera sur l'amélioration de la gestion et la gouvernance des finances publiques, et notamment des recettes internes de l'État. La numérisation des recettes fiscales, par exemple, réduit les actes potentiels de corruption, accroît la sécurité juridique et la traçabilité des interactions fiscales, favorisant ainsi une amélioration du climat des affaires pour favoriser les investissements.

Dans le cadre de cet objectif spécifique, l'UE accorde une grande attention à la transparence des recettes du secteur minier (un tiers des recettes du pays). Le secteur est notoirement peu transparent et ne réalise pas son potentiel de recettes. Par ailleurs, ce secteur qui pourrait contribuer à plusieurs ODD, est en RDC source de trafics, conflits et déplacements massifs de populations (résultant de conflits ou d'origine économique) et de violations des droits humains (y compris le recours au travail des enfants). Le Règlement européen sur les minerais provenant de zones de conflit (entré en vigueur en janvier 2021) renforce l'obligation de diligence. L'accès aux matériaux critiques à la transition énergétique de l'UE est une priorité du pacte vert européen. Un engagement de la RDC dans le cadre d'un partenariat stratégique sur les matières premières pourra être envisagé.

L'UE accompagnera le secteur dans l'amélioration de sa gouvernance, en s'appuyant sur les initiatives internationales dans ce domaine. Ceci pourra inclure, par exemple, la formalisation du secteur artisanal, la mise en place de mécanismes de certification et traçabilité, ainsi que la mise en œuvre de normes sociales et environnementales (en lien avec la responsabilité sociale des entreprises), le tout visant une chaîne d'approvisionnement responsable qui ouvre le marché européen aux minerais congolais. Dans une perspective régionale, la volonté politique de la RDC et de ses voisins sera essentielle pour parvenir à assainir le secteur minier congolais et mettre fin à la fuite des ressources vers les pays voisins. Le leadership de la Conférence internationale sur la région des grands lacs devra être encouragé à ce titre.

De leur côté, les recettes attendues du massif forestier font l'objet d'un appui à travers un accompagnement de la révision des concessions forestières, l'appui aux processus FLEGT ou des formations des services douaniers sur le commerce du bois et autres matières naturelles non minérales (espèce, légalité, déclarations). Ces appuis sont financés sur les programmes de protection de l'environnement ou sur les Facilités d'Assistance Technique thématiques ou géographiques.

Les possibilités d'une politique de fiscalité verte seront examinées, au regard de leur impact à la fois économique, environnemental et budgétaire.

La numérisation de la gestion des finances publiques et la transparence du secteur minier visent à maximiser leur impact par des interventions ciblées et transformatives. On trouvera des synergies avec les autres partenaires techniques et financiers sur la gouvernance de l'État, tels que la Banque Mondiale, la BAD, les États-Unis, la France, la Chine et le FMI. Si les appuis des autres partenaires sur l'amélioration de la gouvernance des finances publiques ou sur la transparence du secteur minier devaient s'avérer ponctuellement insuffisant, l'objectif 3 pourrait être élargi vers des actions de gouvernance plus larges, s'inscrivant notamment dans les objectifs du programme du FMI et /ou dans la matrice de gouvernance économique. À l'inverse, si l'intérêt des autres partenaires techniques et financiers sur la numérisation créait le risque de duplication, cet objectif spécifique pourrait être recentré sur les aspects où l'UE dispose d'une valeur ajoutée, par exemple en ce qui concerne l'installation des applications de gestion (logiciels) ou les formations. Dans ce cas, des résultats complémentaires seront envisagés.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre la corruption, par exemple à travers l'appui à un « pool » de magistrats et d'enquêteurs financiers, à l'IGF ou aux agences compétentes. La société civile pourra être appuyée notamment par des activités de sensibilisation et des formations au lancement d'alerte ou en matière de gestion financière.

Des programmes régionaux pourraient aborder de façon subsidiaire des thématiques contribuant à l'atteinte de ces objectifs, comme par exemple les trafics régionaux de produits miniers et la protection des femmes dans le secteur minier.

La numérisation répond aux objectifs de la Stratégie de Transition Numérique, en appui à la gestion de l'État, aux droits des citoyens sur la protection des données et à l'accès à l'information. La numérisation des douanes, s'appuyant sur les résultats déjà obtenus par l'UE par le passé, fluidifiera la gestion des processus douaniers et facilitera la mise en place des procédures relatives à la ZLECAf.

Risques et atténuation des risques

Les risques relatifs aux objectifs spécifiques 1 et 2 ont principalement trait à la stabilité du pays. Une aggravation des troubles armés peut donner lieu à des mesures d'exception qui compliquent les réformes du secteur sécurité et le processus démocratique sans nécessairement

apporter de solution durable aux problèmes existants. Une dégradation brusque de la situation économique ou sanitaire pourrait aussi engendrer des troubles civils. Le choix même des domaines prioritaires répond au besoin de mitiger ces risques. Par ailleurs, l'objectif spécifique 3 s'appuie sur l'hypothèse d'une synergie avec les autres partenaires techniques et financiers sur la gouvernance des finances publiques. Une dégradation de la gouvernance du pays ou de la situation macroéconomique consécutive à un relâchement de gestion par l'État pourrait remettre en cause l'engagement du FMI et des autres partenaires, qui pourrait compliquer le calendrier de mise en œuvre des réformes nécessaires et réduire l'impact des activités sous le présent objectif spécifique. Dans ce scénario, l'UE réévaluera le cadre d'appui et pourra élargir son action à des activités complémentaires visant à accompagner l'amélioration de la gouvernance sur les aspects liés au présent objectif spécifique.

ODD pertinents

Ce domaine prioritaire contribuera aux ODD suivants : 5 (Egalité entre les sexes), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructures), 10 (Inégalités réduites), 11 (Villes et communautés durables), 15 (Vie terrestre), 16 (Paix, justice et institutions efficaces), 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

2.1.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Résultats liés à l'objectif spécifique 1 :

- La RDC dispose d'une architecture globale et efficiente de sécurité et de justice destinée à assurer la sécurité des personnes et des biens (code CAD 150)
- Les liens entre l'État et la population sont renforcés par l'accessibilité aux services de justice et de sécurité (code CAD 150)

Résultats liés à l'objectif spécifique 2 :

- Des processus électoraux plus transparents, légitimes et participatifs (code CAD 150)
- Une société civile plus apte à jouer son rôle dans les rouages de l'État de droit et la démocratie (code CAD 150)

Résultats liés à l'objectif spécifique 3 :

- Les recettes internes de l'État sont augmentées durablement (code CAD 150)
- La contribution du secteur minier aux recettes de l'État est transparente (code CAD 150)
- La RDC attire de nouveaux investissements étrangers (code CAD 150)

2.1.3. Indicateurs, valeurs de référence et cibles

Voir annexe 1 : Cadre d'intervention.

2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Les préalables au développement d'un secteur privé compétitif sont nombreux : stabilité politique et économique, amélioration du climat des affaires, lutte contre la corruption, réduction de la pression fiscale para-légale, libéralisation de secteurs clés (énergie, télécommunications, logistique...), formation des ressources humaines, infrastructure de transport et énergie, etc. Néanmoins, si des réformes sont entreprises, qui devront être accompagnées, l'investissement privé pourrait contribuer aux objectifs de développement durable. Le FEDD+ comprend des outils de nature à faciliter l'investissement dans les secteurs et provinces où les conditions de compétitivité auront été améliorées. Les piliers 2 et 3 du FEDD+ seront appuyés par la Facilité de Coopération. La complémentarité avec le programme régional sera essentielle sur le commerce (par exemple, zone de libre échange du continent Africain) et les investissements (axes logistiques régionaux structurants). Il n'est pas prévu de recours à des garanties FEDD+ sous ce domaine prioritaire.

2.2. Domaine prioritaire II : Développement humain

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Objectif spécifique 1 : l'état sanitaire de la population est amélioré

L'UE entend continuer ses activités dans le secteur de la santé dans un nombre limité de provinces. Les premiers projets d'appui aux soins de santé, en période de relations difficiles avec la RDC, étaient mis en œuvre par des ONG en parallèle au fonctionnement institutionnel. Après la reprise de la coopération en 2005, les projets visaient à la consolidation du système de santé, notamment dans des zones affectées par des crises. Ils comprenaient (i) la reconstruction d'hôpitaux et de centres de santé, (ii) la mise en place d'agences fiduciaires pour la prise en charge partielle des coûts de fonctionnement et de soins des structures de santé, (iii) l'amélioration de l'approvisionnement en médicaments de qualité et (iv) le renforcement des autorités locales en charge de la santé. Ce dispositif a ensuite intégré un renforcement des structures centrales et de contrôle et s'est étendu géographiquement jusqu'à couvrir une quarantaine de zones de santé et environ 8 à 10% de la population de la RDC.

Le programme 2021-2027 s'appuiera sur ces acquis (objectif spécifique 1) pour s'étendre à des dimensions complémentaires du développement humain et notamment l'éducation (objectifs spécifiques 2 et 3). Une attention particulière sera donnée aux zones affectées par les conflits, qui concentrent une grande partie des populations déplacées internes ainsi que des victimes de violences sexuelles et de crimes graves.

Des programmes régionaux pourraient aborder de façon subsidiaire des thématiques contribuant à l'atteinte de ces objectifs, comme par exemple les coopérations scientifiques et techniques régionales et la coordination des luttes contre les épidémies.

Objectif spécifique 2 : les inégalités sont réduites, y compris entre les hommes et les femmes

L'état de santé et le bien-être des populations ne dépendent pas que de la disponibilité et de la qualité des soins de santé, mais aussi d'autres déterminants: salubrité du milieu, sécurité alimentaire et nutritionnelle, accès à l'eau potable, capacité à se prémunir contre les facteurs de maladies et d'accidents, mécanismes de solidarité, revenus monétaires, droits et autonomisation des femmes, vulnérabilités dues à des handicaps, au statut de réfugié, de déplacé interne ou de

peuple autochtone. L'UE s'appuiera sur ses réalisations dans le domaine sanitaire pour étendre, dans les mêmes zones, ses appuis à d'autres facteurs de développement humain.

Le recours à des établissements d'utilité publique (EUP) pour l'achat de soins de santé constitue une approche structurante progressivement adoptée par les autorités nationales et locales. Il permettra d'évoluer vers un système d'accès universel aux soins de santé comportant notamment la mise en place de mutuelles ou d'une assurance santé généralisée. L'UE cherchera à développer les synergies entre bénéficiaires de santé sur le terrain, provinces et État central. Des représentants des usagers font partie des conseils de santé et du conseil d'administration des EUP. La société civile et le secteur privé seront également partie prenante dans la mise en place de mutuelles ou d'autres dispositifs de protection sociale et de solidarité, dans les campagnes de promotion (hygiène, bonne alimentation), ainsi que dans la surveillance de la gestion des réseaux et des points d'eau aménagés.

Disposer d'une identité civile est un droit humain. C'est aussi un préalable pour accéder à nombre de services publics et participer à la vie citoyenne. Pour l'État, la connaissance de la population est nécessaire à la planification, l'administration et l'interlocution. Un appui au système national d'identité numérique peut faire partie de la stratégie à moyen terme, de même que, à plus court terme, la mise en place de dispositifs numériques d'enregistrement des naissances et décès dans les formations sanitaires. Des jumelages (twinings) entre administrations locales en RDC et en Europe existent et pourront être promus.

Afin d'accroître l'autonomie économique et l'indépendance décisionnelle des femmes, des actions spécifiquement orientées vers les femmes seront menées avec l'équité de genre comme objectif spécifique principal (en ligne avec le GAP III), y compris des actions de protection et de réinsertion (cliniques juridiques et modèle Panzi). De surcroît, les groupes de femmes seront associés à la préparation, mise en œuvre et surveillance des programmes de développement humain, dans tous les cas mais particulièrement en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, les violences basées sur le genre, l'obstétrique dans les centres de santé, l'éducation et la santé en milieu scolaire, l'adduction d'eau, la nutrition, ou encore l'inscription des nouveau-nés et jeunes enfants dans les registres des centres de santé.

Objectif spécifique 3 : l'éducation agit comme moteur du changement de la jeunesse et vivier d'un leadership responsable et engagé

L'UE doit accompagner l'éducation comme élément clé du développement humain, comme vecteur de la croissance et l'emploi décent notamment à travers l'économie verte, et comme appui à la jeunesse afin de faciliter les changements auxquels elle aspire. Dans nos zones d'intervention au titre de la santé et de la gouvernance, des actions sont envisagées à travers nos divers instruments, en faveur de la permanence des élèves dans le système scolaire primaire et des conditions d'apprentissage (par exemple cantines scolaires), de l'accès à l'éducation notamment en zone de crise (en particulier pour les réfugiés et personnes déplacées internes), de la réduction du travail des enfants et de leur retour à l'école, du renforcement de certaines filières d'éducation et formation (y compris supérieure et professionnelle, en lien avec nos domaines prioritaires), ainsi que de la formation des jeunes cadres et des futures élites. L'action de l'UE favorisera chaque fois que possible la mise en place de cadres de négociation et d'évaluation prenant en compte les aspirations de cette jeunesse, jusqu'ici largement tenue à l'écart des processus de décision politiques, économiques et sociaux, tant au niveau national que local.

Des programmes régionaux pourraient aborder de façon subsidiaire des thématiques contribuant à l'atteinte de ces objectifs, comme par exemple les collaborations scientifiques et académiques.

Risques et mitigation

Les risques liés à ce domaine prioritaire sont la faiblesse des moyens engagés par l'État, l'insécurité empêchant l'accès aux structures sanitaires et scolaires, et les possibles émergences de crises sanitaires (épidémies) mettant temporairement en péril les progrès institutionnels. Face à cela, le renforcement structurel du système de santé par l'UE a permis une qualité des soins et gestion des épidémies meilleures. Le subventionnement des soins médicaux rend le système plus résilient et adaptable face aux crises. Les synergies entre les trois domaines (par exemple, formation professionnelle en lien avec l'économie verte) et la mise en œuvre du nexus humanitaire-développement-paix sont aussi des gages de résilience de nos activités.

ODD pertinents

Ce domaine prioritaire contribuera aux ODD suivants : 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Education de qualité), 5 (Egalité entre les sexes), 6 (Eau propre et assainissement), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructures), 10 (Inégalités réduites), 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et production responsables), 16 (Paix, justice et institutions efficaces), 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

2.2.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Résultats liés à l'objectif spécifique 1 (dans les zones d'intervention) :

- La mortalité de la mère, du nouveau-né, et de l'enfant a diminué (code CAD 120)
- L'accès de la population aux services de santé essentiels s'est accru (code CAD 120)
- La prévalence de la malnutrition sévère et modérée a diminué (codes CAD 120)

Résultats liés à l'objectif spécifique 2 (dans les zones d'intervention) :

- Les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes sont renforcés, de même que leur autonomisation économique (code CAD 160)
- L'enregistrement des naissances est mis en place et accessible à la population (code CAD 160)
- La population bénéficie de mécanismes de solidarité et de protection sociale (code CAD 160)

Résultats liés à l'objectif spécifique 3 (dans les zones d'intervention) :

- Le nombre des élèves et étudiants inscrits dans le système éducatif dans l'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur augmente (code CAD 110)
- Le nombre des personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, dans des institutions ou sur le lieu de travail augmente (codes CAD 110)
- Les jeunes participent à la promotion des modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la culture de paix, à la vie culturelle, etc. (code CAD 110)

2.2.3. Indicateurs, valeurs de référence et cibles

Voir annexe 1 Cadre d'intervention.

2.2.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du Fonds européen de développement durable +

Dans le domaine du développement humain, pourraient faire l'objet d'appuis du FEDD+ : la transformation de produits alimentaires en intrants nutritionnels, la production de produits pharmaceutiques ou parapharmaceutiques, les partenariats publics-privés dans l'exploitation des infrastructures, le développement de mutuelles ou assurance de santé privées. La construction d'infrastructures hospitalières peut aussi faire l'objet de financements mixtes souverains, tandis que l'accès à l'eau et l'électricité dans les communautés - y compris les formations sanitaires - ouvre des opportunités au secteur privé.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 8 M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.3. Domaine prioritaire III : Alliance pour le développement durable

2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Objectif spécifique 1 : Le capital environnemental est préservé et l'agriculture développée au profit des populations

Cet objectif spécifique représente potentiellement l'action la plus visible et identifiable de l'UE en RDC. En effet, les efforts conjugués des Etats membres au sein de la Team Europe Initiative correspondante seront en mesure de produire des résultats tangibles et de grande envergure dans un domaine auquel l'opinion publique européenne est sensible. L'Union européenne s'appuiera sur les principes du récent Pacte Vert et l'initiative NaturAfrica ainsi que sur ses expériences et investissements passés pour mettre en œuvre, dans des zones spécifiques ciblées, une approche territoriale intégrée. Celle-ci sera fondée sur le développement rural, et la conservation et la gestion des ressources naturelles. Le développement rural pourra comprendre : aide à la production agricole, sécurité alimentaire, développement de filières, notamment de filières importantes pour la nutrition, accès à l'énergie pour les populations et les entreprises, développement d'infrastructures locales y compris transport, opportunités d'emploi décent à travers la transformation et les services, approche « One health », etc. Pour sa part, la conservation et gestion des ressources naturelles pourra comprendre la préservation de la biodiversité (lutte anti-braconnage, le bio-monitoring et la gestion durable de la faune), la gestion durable du patrimoine forestier, la gestion durable des ressources en eau, l'éducation environnementale, etc.

Dans les provinces isolées, les aires protégées sont parfois les seules institutions pouvant servir de point d'ancrage pour soutenir les plans de développement des autorités locales. Ceux-ci intègrent parfois des aspects de coopération transfrontalière, notamment à l'est et au nord du pays, où – entre autres problématiques – la question des réfugiés et déplacés internes reste vivace. L'appui à la gestion des aires protégées passe par les institutions nationales et locales légalement mandatées pour le faire, le cas échéant appuyées par des partenariats avec des opérateurs privés. Une attention particulière est prêtée aux services économiques rendus aux populations riveraines, telle que la production et la distribution d'énergie renouvelable (y compris à une ville importante comme Goma).

Malgré son immense potentiel agricole, le pays reste très dépendant des importations alimentaires. Le nombre de personnes considérées en insécurité alimentaire est estimé à presque 20 millions. D'un point de vue nutritionnel, l'alimentation est souvent déséquilibrée. Le pays

dispose pourtant de 80 millions d'hectares de terres arables dont moins de 10% seulement sont exploités, d'une population rurale importante, d'une grande diversité de climats ou encore de ressources hydriques considérables.

Dans ce contexte, les projets de développement agricole familial ou communautaire réduisent la pression exercée par les populations sur les ressources naturelles. La déforestation et la dégradation forestière peuvent être réduites en développant des alternatives à la culture sur brûlis, la production durable de charbon de bois, l'agroforesterie et la foresterie durable, et à terme la substitution du bois-énergie par des énergies alternatives. La formation professionnelle, la recherche appliquée et la formation de niveau universitaire sont partie intégrante des solutions, en s'appuyant sur les écoles d'enseignement supérieur nationales et régionales.

Malgré les faibles moyens consacrés à l'agriculture (moins de 3 % du budget), le gouvernement commence à améliorer le cadre légal et fiscal du secteur afin de stimuler l'investissement privé. Les modifications au code sur l'agriculture dans le sens d'une facilitation des investissements privés devraient être de nature à faire émerger les projets d'investissement agricole. Par ailleurs, la dégradation des infrastructures rurales (notamment de transport) devra être abordée car elle pèse sur les investissements et le potentiel agricole du pays. Des applications de formation et de conseils pour les petits producteurs pourront être diffusées, dans les limites permises par l'infrastructure numérique.

Des programmes régionaux pourraient aborder de façon subsidiaire des thématiques contribuant à l'atteinte de ces objectifs, comme par exemple la gestion des couloirs biologiques et des écosystèmes transfrontaliers, le trafic d'espèces protégées, la protection de biotopes particuliers comme les mangroves, la pollution du fleuve Congo.

Objectif spécifique 2 : La production d'énergie renouvelable et son accès par la population sont améliorés.

Moins de 10% de la population congolaise dispose d'un accès à l'électricité, avec des fortes disparités régionales. Ceci réduit le potentiel d'investissement productif, mais aussi la satisfaction des besoins de base en éclairage, froid et énergie motrice. Enfin, le secteur minier, gros consommateur d'énergie électrique et pourvoyeur de recettes pour l'État, est bridé dans son développement. Le pays possède un potentiel hydroélectrique de près de 100.000 mégawatts complété par un bon potentiel solaire, éolien et de biomasse hors réseau. Mais sa production reste basse (1.750 mégawatts), faute d'investissements et d'entretien. L'État entend poursuivre la réforme de la Société nationale d'électricité (SNEL) et la libéralisation du secteur. Commencée en 2014, cette dernière a permis une plus grande participation des privés au financement du secteur, la production et distribution d'électricité en réseaux locaux indépendants, et la création d'agences de régulation. La production électrique figure parmi les secteurs présentant un fort potentiel d'investissement à moyen terme. A plus long terme, le projet du Grand Inga présente à lui seul un potentiel de plus de 40.000 mégawatts.

L'UE intervient déjà dans le financement de la production et distribution électrique de manière localisée à travers (i) ses contributions aux centrales hydroélectriques autour du Parc national des Virunga, (ii) sa contribution aux centrales sur la rivière Ruzizi en cofinancement avec la Banque européenne d'investissement, ou encore (iii) la production solaire dans l'Est du pays avec l'appui financier de la BEI et de garanties aux investissements de l'UE.

L'appui de l'UE dans ce domaine pourra comprendre notamment une assistance technique au régulateur national, des études préparatoires (y compris relatives à la gouvernance du secteur

dans le contexte de sa libéralisation au niveau national et local), un financement en don pour des projets ponctuels ayant les justifications sociales et environnementales requises, le recours aux financements mixtes (secteur privé/prêts/dons) et/ou aux garanties pour les investissements. L'appui de l'UE pourra notamment soutenir les investissements du secteur privé, fort consommateurs d'électricité, dans les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétiques. La cuisson propre pourra être intégrée aux interventions relatives aux domaines prioritaires Alliance pour le développement durable et Développement humain. Outre que la société civile participera à la veille sur les politiques énergétiques, l'UE veillera à ce que la diligence raisonnée des investisseurs inclue la consultation des populations riveraines et des bénéficiaires.

Des programmes régionaux pourraient aborder de façon subsidiaire des thématiques contribuant à ces objectifs, comme par exemple les centrales hydro-électriques frontalières ou les interconnexions régionales.

Risques et mitigation

Les risques portent à la fois sur l'accaparement des terres agricoles, la déforestation indiscriminée ou encore l'exploitation illégale des forêts, mines et aussi ressources naturelles du pays. Une action combinée visant à promouvoir le modèle de développement durable tout en impliquant les populations locales, les autorités congolaises et le secteur privé, ainsi qu'un dialogue politique soutenu, sont des outils qui assureront l'efficacité de l'aide de l'UE dans ce domaine d'intervention. Concernant, spécifiquement, l'énergie renouvelable, les risques pourraient venir d'un désengagement de la part des autorités au regard de la promotion d'une électrification pour tous, au profit de quelques projets de très grande envergure que la RDC peut offrir (grands barrages hydro-électriques). Un travail de fond sur une vision partagée, les impacts et les bénéfices d'un développement durable à forte connotation territoriale et mettant en valeur des potentialités économiques locales seront les leviers sur lesquels l'approche de l'UE dans ce domaine pourra s'appuyer.

ODD pertinents

Ce domaine prioritaire contribuera aux ODD suivants : 2 (Faim zéro), 4 (Education de qualité), 7 (Energie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructures), 10 (Inégalités réduites), 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et production responsables), 15 (Vie terrestre).

2.3.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Résultats liés à l'objectif spécifique 1:

- La biodiversité est protégée et durablement valorisées à travers les aires protégées (code CAD : 410)
- Le patrimoine forestier est conservé ou utilisé durablement (code CAD : 310)
- La production agricole durable est augmentée, diversifiée et accède aux marchés (code CAD : 310)

Résultats liés à l'objectif spécifique 2 (dans les zones d'intervention):

- Une production d'énergie renouvelable en augmentation (code CAD 230)
- Le nombre de ménages et d'entreprises ayant accès à l'électricité accru (code CAD 230)

2.3.3. Indicateurs, valeurs de référence et cibles

Voir annexe 1 : Cadre d'intervention.

2.3.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

En ce qui concerne l'exploitation durable des forêts, la production agricole commerciale et l'énergie renouvelable, l'utilisation des garanties et facilités d'investissement sous le FEDD+ seront les instruments préférés pour mobiliser les investissements privés. Les dons dans les financements mixtes (dons/prêts) s'attacheront notamment à la prise en compte des objectifs sociaux et environnementaux ou des investissements d'intérêt public général qui y seraient liés. Des partenariats publics-privés seront notamment recherchés pour l'énergie renouvelable. Les fonds pour les opérations de mixage proviendront des allocations du PIP pour l'agriculture et l'énergie renouvelable, tous deux sous le domaine prioritaire Alliance pour le Développement durable. Il sera également fait appel aux ressources disponibles sous les enveloppes régionales du FEDD+.

Le PIP contribue également au provisionnement du fonds pour les garanties FEDD+, pour lesquels les mêmes secteurs de l'énergie renouvelable et l'agriculture offrent le plus de possibilités. Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 8 M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.4. Propositions d'initiatives « Equipe Europe »

Deux Initiatives Equipe Europe ont été proposées en RDC par l'Union européenne, ses États membres et institutions financières.

I. Paix et Sécurité

Sur base de l'expérience de ces dernières décennies, la gouvernance en matière de paix et de sécurité constitue un domaine dans lequel les partenaires européens peuvent avoir un impact substantiel en joignant leurs forces. Cette initiative apportera également une réponse en matière de respect des droits humains et de stabilité du pays. L'alliance pour la réforme du secteur sécurité (RSS) mettra l'accent sur la cohérence d'ensemble à apporter entre police, défense et justice, en impliquant la société civile. Elle s'inscrit dans la logique du « nexus » humanitaire, développement et paix porté, notamment, par l'approche I4S (stratégie internationale de soutien à la sécurité et à la stabilisation).

Outre le dialogue politique conjoint, cette Initiative de l'Equipe Europe pourra s'appuyer sur les programmes justice et police de l'UE (avec des possibilités de jumelages avec des institutions des États membres); sur le projet de formation des magistrats et personnel de justice (AFD) ; sur des projets de lutte contre l'impunité et la corruption (Belgique, Suède), d'accès à la justice, appui aux réformes des lois foncières (Pays-Bas). Un renforcement éventuel de la coopération militaire bilatérale (Belgique, France) ou multilatérale (Facilité européenne pour la paix) pourrait y contribuer. Enfin, d'autres instruments seront mobilisés comme l'appui à la société civile dans son rôle de veille citoyenne ou encore le recours à l'ISP. L'instrument TAIEX sera également utilement mis à contribution le cas échéant pour compléter la palette des appuis.

La contribution indicative de l'UE à cette TEI (30 millions d'euros pour la période 2021-2024) est conditionnée à la confirmation d'une contribution indicative suffisante des autres partenaires Team Europe au plus tôt. A défaut, la contribution indicative de l'UE pourra être redéployée en fonction des domaines prioritaires du PIP et de leurs allocations. L'obligation pour l'Union

et les Etats Membres de coordonner leurs politiques de développement, sur la base d'initiatives proposées par la Commission à cet effet, selon les termes de l'article 210 du TFUE, reste d'application.

II. Alliance pour le développement durable: un partenariat pour les hommes, la nature et une économie verte

Bien que l'État ait fixé la protection de l'environnement, le changement climatique et le développement agricole parmi ses priorités, il y consacre peu de moyens. Une convergence des moyens d'appui de l'Union européenne pourrait permettre d'atteindre une masse critique pour (i) préserver le climat et le patrimoine naturel vivant, (ii) renforcer les investissements en infrastructure et (iii) fortifier le dialogue politique sur des objectifs communs et d'intérêt mondial. L'Union européenne et ses États membres (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suède) ainsi que leurs agences de coopération et banques de développement respectives (BEI, AFD, GiZ, KfW, ENABEL...) peuvent compter sur une expérience de plus de 30 ans en appui à la protection de l'environnement en RDC.

Cette initiative commune sera mise en œuvre sur base d'un dialogue politique conjoint, au niveau régional (dans le contexte du Partenariat forestier du bassin du Congo) et au niveau national (dans le contexte de l'Initiative pour les forêts de l'Afrique Centrale –CAFI ou des partenaires de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature – ICCN). Dans des zones prioritaires où les conditions d'intervention sont propices, l'initiative appuiera la promotion d'une économie verte équitable et la protection de la biodiversité. Elle visera aussi une convergence des programmes régionaux de l'UE et des États membres en Afrique Centrale. Les institutions financières de développement et la BEI disposent d'instruments adéquats pour l'appui aux investissements privés ou souverains, notamment en infrastructure de transformation et transport.

La contribution indicative de l'UE à cette TEI (EUR 159 millions pour la période 2021-2024) est conditionnée à la confirmation d'une contribution indicative suffisante des autres partenaires Team Europe au plus tôt. A défaut, la contribution indicative de l'UE pourra être redéployée en fonction des domaines prioritaires du PIP et de leurs allocations. L'obligation pour l'Union et les Etats Membres de coordonner leurs politiques de développement, sur la base d'initiatives proposées par la Commission à cet effet, selon les termes de l'article 210 du TFUE, reste d'application

3. Mesures d'appui

3.1 Mesures en faveur de la société civile

Vibrante et plurielle, la société civile de RDC recouvre une grande variété d'associations allant des églises aux mouvements « pro démocratie », en passant par les acteurs économiques et sociaux et la diaspora, des opérateurs culturels ou encore environnementaux. Expérimentée dans la prestation des services sociaux de base, elle a progressé ces dernières années dans la veille citoyenne. En témoigne son rôle dans la dénonciation de l'exploitation pétrolière dans des aires protégées ou son rôle lors des derniers cycles électoraux. Les mouvements citoyens sont des vecteurs de changement. Naturellement, les organisations de la société civile n'échappent pas elles non plus aux risques d'instrumentalisation et de manipulation, voire de corruption, ce qui incite à prêter une attention particulière à leur gouvernance et redevabilité. Les juger sur leurs résultats et favoriser l'émulation entre elles sont des approches aptes à contribuer à leur mise en bon ordre.

Conformément à la feuille de route européenne sur l'appui à la société civile, l'UE prévoit que les organisations de la société civile accompagnent le programme de coopération par leurs

contributions et observations dans tous les domaines. Dans le cadre de ce PIP, les appuis à la société civile seront inclus dans les programmes relatifs à chaque secteur prioritaire. De cette manière, une convergence des efforts sera recherchée autour d'objectifs communs.

Des questions transversales ou politiquement sensibles pourront, en outre, être abordées à travers les allocations des programmes thématiques⁷. Il pourrait s'agir par exemple de l'amélioration de l'environnement de travail et des compétences de la société civile (y compris numérique), de l'émergence de leaders et de capacités de réflexion prospectives (think tanks) ainsi que de la diffusion des idées, des mécanismes de médiation et gestion des relations communautaires sur des sujets sensibles (environnement, sécurité) ou encore justice transitionnelle. Le Programme Thématique Droits de l'Homme et Démocratie continuera d'être le principal instrument technique et financier de la stratégie de droits de l'homme de l'UE en RDC. Par ailleurs, la dimension « genre » déjà bien intégrée dans nombre d'organisations de la société civile sera encore renforcée, en ligne avec le GAP III.

3.2 Facilité de coopération

La Facilité de coopération permettra l'appui à la programmation ainsi qu'à l'identification, la mise en œuvre, le suivi et évaluation des projets, ainsi que des actions ponctuelles de renforcement des capacités ou de concertation entre partenaires nationaux et locaux.

Elle vise en second lieu à appuyer le dialogue politique et une communication visant à promouvoir, expliquer et créer une adhésion aux valeurs de l'UE et à ses objectifs politiques dans le monde et en RDC en particulier. Elle appuiera une diplomatie publique active et interagissant avec les différentes composantes de la société congolaise, notamment les jeunes, les femmes, les entreprises, les partenaires sociaux et les autres acteurs de la société civile. Cette communication visera également la lutte contre la désinformation ainsi que la promotion des valeurs portées par le secteur privé européen en appui à l'attrait des partenariats économiques européens, notamment dans le cadre du Plan Européen extérieur d'Investissement.

En troisième lieu, elle financera des activités culturelles dans l'esprit de promotion des valeurs fondamentales européennes, visant notamment i) la culture comme outil de promotion socio-économique et d'émancipation, notamment pour les jeunes et les femmes et ii) l'enrichissement mutuel des sociétés européenne et congolaise par la promotion d'activités d'échange et de partage entre l'UE et la RDC.

En quatrième lieu elle vise à appuyer sensiblement la participation du secteur privé aux objectifs de développement visés, notamment dans le cadre du Fonds Européen de Développement Durable (FEDD+). Elle apportera une assistance à l'amélioration du climat général des affaires, à la gouvernance des secteurs, ainsi qu'un appui aux autorités de régulation et à la préparation de projets d'investissements d'intérêt général, notamment dans le cadre de partenariats publics-privés, par le financement d'études ou de formations ponctuelles.

En cinquième lieu la Facilité de Coopération donnera des appuis techniques ponctuels, en formation et équipement limité sur des sujets spécifiques ne cadrant pas dans les programmes du PIP mais qui sont d'intérêt pour la RDC et qui cadrent avec les objectifs de l'Union européenne. Ceux-ci pourraient inclure par exemple la transformation digitale, notamment la cyber-sécurité, la protection des données personnelles, la régulation dans les domaines des télécommunications ou encore le recours aux données satellitaires (Copernicus), la mise en place de la ZLECA, les négociations sur les Accords de Partenariats Economique - notamment

⁷ Organisations de la société civile et Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme

les règles d'origine - ou d'autres appuis ponctuels selon les besoins et opportunités qui se présenteront au fur et à mesure.

Enfin, sous le FED, l'Ordonnateur National a bénéficié de l'appui d'une cellule conséquente financée par le programme. Si la fonction d'ordonnateur national (ON) disparaît avec l'IVDCI, la mise en œuvre des programmes financés par les 10^{ème} et 11^{ème} FED se prolongeront pendant une bonne partie de la période 2021-2027. Par conséquent, un maintien dégressif de la cellule d'appui à l'ON est nécessaire pour assurer une transition fluide d'un instrument à l'autre.

Les activités financées par la Facilité seront déterminées au fur et à mesure des besoins et les risques liés aux objectifs sont donc limités. A l'inverse, la gestion du grand nombre d'activités possibles sous la Facilité pose des risques de capacités de gestion au niveau de l'Union européenne et des partenaires. En vue de réduire ces risques, un recours au recrutement d'une assistance technique financée par la présente Facilité est envisagé.

4 Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIP soit de sept ans, les dotations indicatives pour la République démocratique du Congo et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIP, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIP, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes de la République démocratique du Congo.

Gouvernance, paix et sécurité *	64 M€	15%
Développement humain	169 M€	40%
Alliance pour le développement durable *	168 M€	40%
Mesures d'appui	23 M€	5%
TOTAL pour la période initiale (2021-2024)**	424 M€	100%

* Domaines couvrant les TEI

** Suivant confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de 424 M EUR, un montant indicatif de 8M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour approvisionner les garanties EFSD+ sous les 3 domaines prioritaires.

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention
2. Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

Pièce jointe 1. Modèle de cadre d'intervention

Domaine prioritaire 1 : Gouvernance, paix et sécurité			
<i>Objectif spécifique 1 : Un secteur de la sécurité plus inclusif et légitime contribue au renforcement de la cohésion nationale</i>			
Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) La RDC dispose d'une architecture globale et efficiente de sécurité et de justice destinée à assurer la sécurité des personnes et des biens	A1) Score sur les indices Mo Ibrahim sécurité et Etat de droit	<i>Ligne de base : 23,5 % Cible : 30 %</i>	<i>Fondation Mo Ibrahim</i>
	A2) Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme	<i>Ligne de base : 0 Cible : A déterminer</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>
B) Les liens entre l'Etat et la population sont renforcés par l'accessibilité aux services de justice et de sécurité	B1) Score sur les indices Mo Ibrahim de participation et droits de l'homme	<i>Ligne de base : 31,1 % Cible : 40 %</i>	<i>Fondation Mo Ibrahim</i>
	B2) Nombre de victimes et violations des droits humains documentés *	<i>Ligne de base : 7909 cas en 2020 Cible : réduction</i>	<i>BCNUDH</i>
	B3) - Nombre de personnes ayant directement bénéficié de programmes d'aide juridique soutenus par l'UE *	<i>Ligne de base : 0 Cible : A déterminer</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>

<i>Objectif spécifique 2 : La démocratie est consolidée</i>			
Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) Des processus électoraux plus transparents, légitimes et participatifs	A1) Score sur les indices Mo Ibrahim sur la démocratisation	<i>Ligne de base : 31,8 % Cible : 40 %</i>	<i>Fondation Mo Ibrahim</i>
	A2) Score sur les indices Mo Ibrahim sur la participation et les droits	<i>Ligne de base : 31,1 % Cible : 40 %</i>	<i>Fondation Mo Ibrahim</i>
	A3) Nombre de pays soutenus par l'UE pour organiser des élections et / ou améliorer leur processus électoral	<i>Ligne de base : 0 Cible : 1</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>
B) Une société civile plus apte à jouer son rôle dans les rouages de l'Etat de droit et la démocratie	B1) Score sur les indices Mo Ibrahim sur l'espace de la société civile	<i>Ligne de base : 18,6 % Cible : 30 %</i>	<i>Fondation Mo Ibrahim</i>
	B2) Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation des organisations de la société civile grâce au soutien de l'UE	<i>Ligne de base : 0 Cible : A déterminer</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>
	B3) Nombre d'organisations locales de la société civile bénéficiant (ou touchées par) le soutien de l'UE	<i>Ligne de base : 0 Cible : A déterminer</i>	<i>Rapport de mise en œuvre des programmes</i>

**Dans la mesure du possible, sera désagrégé par sexe, par âge et par personne handicapée*

Objectif spécifique 3 : la mobilisation des ressources internes de l'État est accrue

Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) Les recettes internes de l'Etat sont augmentées durablement ⁸⁹	A1) Taux de pression fiscale	<i>Ligne de base : 8,1 % Cible : 15 %</i>	<i>Banque centrale du Congo, Ministère des Finances et FMI.</i>
	A2) Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire	<i>Ligne de base : 0 Cible : 1</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>
B) La contribution du secteur minier aux recettes de l'Etat est transparente	B1) Statut de la norme ITIE	<i>Ligne de base : Première validation en attente de la deuxième validation Cible : la norme ITIE de la RDC est validée.</i>	<i>Rapport annuel ITIE, rapports du Ministère des Mines, BCC, FMI. (EITI.org)</i>
C) La RDC attire de nouveaux investissements étrangers	C1) Indice de Perception de la corruption	<i>Ligne de base 2020: 18/100 Cible : 24/100</i>	<i>Transparency International</i>
	C2) Nombre de pays soutenus par l'UE afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement	<i>Ligne de base : 0 Cible : 1</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>

⁸ Cet indicateur pourra être agrégé au niveau 2 du EURF : nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire ; nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire et nombre de pays soutenus par l'UE afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement

⁹ L'amélioration de la gouvernance des finances publiques sera appuyée par les programmes des autres partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale, BAD, USAID, FMI. Le cas échéant, le résultat sera élargi à des éléments de gouvernance.

Domaine prioritaire 2 : Développement humain			
<i>Objectif spécifique 1 : l'état sanitaire de la population est amélioré</i>			
Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) La mortalité de la mère, du nouveau-né, et de l'enfant a diminué	A1) Taux de mortalité maternelle, ventilé par âge	<i>Ligne de base : 473 pour 100 000 (2017) Cible : 300 p. 100 000</i>	<i>OMS</i>
	A2) Taux de mortalité infanto-juvénile, désagrégé par genre (enfants < 5 ans par 1.000 naissances vivantes) *	<i>Ligne de base : 84.8% (2019) Cible: 75 %</i>	<i>BM</i>
B) L'accès de la population aux services de santé essentiels s'est accru	B1) Index de la couverture sanitaire universelle dans les zones d'intervention.	<i>Ligne de base : 41 (2017) Cible : 45</i>	<i>OMS</i>
C) La prévalence de la malnutrition sévère et modérée a diminuée	C1) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave dans les zones d'intervention *	<i>Ligne de base 33.3% (IPC3 crise et IPC4 urgence) (Juillet-Déc. 2020, analyse IPC) Cible : 30 %</i>	<i>Rapport d'analyse IPC du cadre intégré de sécurité alimentaire</i>
	C2) Nombre de femmes en âge de procréer, d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant des interventions soutenues par l'UE liées à la nutrition	<i>Ligne de base : 0 Cible : A déterminer</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>

**Dans la mesure du possible, sera désagrégé par sexe, par âge et par personne handicapée*

<i>Objectif spécifique 2 : les inégalités sont réduites, y compris entre les hommes et les femmes</i>			
Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) Les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes sont renforcés, de même que leur autonomisation économique	A1) Pourcentage des femmes ayant des revenus réguliers	<i>Ligne de base : 2,4 Cible : 4 %</i>	<i>Rapports des projets financés par l'UE</i>
B) L'enregistrement des naissances est mis en place et accessible à la population	B1) Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, ventilée par sexe, avec le soutien de l'UE dans ses zones d'intervention	<i>Ligne de base : 0 des naissances Cible : 85%</i>	<i>Rapports des projets financés par l'UE</i>
C) La population bénéficie de mécanismes de solidarité et de protection sociale	C1) Proportion de la population contribuant à un mécanisme de solidarité pour la santé *	<i>Ligne de base 1,3% Cible : 5 %</i>	<i>Comptes nationaux de la santé</i>
	C2) Nombre de pays ayant bénéficié du soutien de l'UE pour renforcer leurs systèmes de protection sociale	<i>Ligne de base : 0 Cible : 1</i>	<i>Rapports de mise en œuvre des programmes</i>

Objectif spécifique 3 : l'éducation agit comme moteur du changement de la jeunesse et vivier d'un leadership responsable et engagé			
Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) Le nombre des élèves et étudiants inscrits dans le système éducatif dans l'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur augmente	A1) Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans le système éducatif avec le soutien de l'UE, ventilé par âge et par sexe	Ligne de base : 0 Cible : A déterminer	Rapports de projets financés par l'UE
	A2) Taux d'achèvement du primaire	Ligne de base : 70% en 2018 Cible : A déterminer	Données Banque mondiale
B) Le nombre des personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, dans des institutions ou sur le lieu de travail augmente	B1) Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne sont ni en éducation, ni en emploi ni en formation	Ligne de base : 21,4% en 2012 Cible : À déterminer	Données Banque mondiale
C) Les jeunes participent à la promotion des modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la culture de paix, à la vie culturelle, etc.	C1) Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière d'enseignement et formation professionnels / développement des compétences dans des institutions ou sur le lieu de travail, avec le soutien de l'UE *	Ligne de base : 0 Cible : 500 pour chaque sexe	Rapports de projets financés par l'UE
	Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste	Ligne de base : 0 Cible : À déterminer	Rapport des projets financés par l'UE

**Dans la mesure du possible, sera désagrégé par sexe, par âge et par personne handicapée*

Domaine prioritaire 3 : Alliance pour le développement durable

Objectif spécifique 1 : Le capital environnemental est préservé et l'agriculture développée au profit des populations

Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) La biodiversité est protégée et durablement valorisée à travers les aires protégées	A1) Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau sous : a) protection b) gestion durable, avec le soutien de l'UE (km ²)	Ligne de base : 0 Cible : À déterminer	Rapports de projets
B) Le patrimoine forestier est conservé ou utilisé durablement	B1) Surface forestière sous gestion durable, avec soutien de l'UE (km ²)	Ligne de base : 0 Cible : À déterminer	Rapports de projets
	B2) Diminution du taux de déforestation dans les surfaces sous gestion durable avec soutien de l'UE	Ligne de base : 0 Cible : À déterminer	
C) La production agricole durable est augmentée, diversifiée et accède aux marchés	C1) Valeur contributive de l'agriculture dans le PIB (%)	De base : 20 Cible : À déterminer	Banque mondiale et OCDE https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=CD
	C2) Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, la transformation de leurs produits, leur accès aux marchés et /ou la sécurité foncière *	Base : 0 Cible : à déterminer	Rapportages des projets financés par l'UE en RDC

<i>Objectif spécifique 2 : La production d'énergie renouvelable et son accès par la population sont améliorés.</i>			
Résultats escomptés	Indicateurs	Ligne de base & cibles	Source de vérification
A) Une production d'énergie renouvelable en augmentation	A1) Taux d'accès de la population à l'électricité (%)	<i>Ligne de base : 19% (en 2018) Cible : A déterminer</i>	<i>Banque mondiale et OCDE, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=CD</i>
	A2) Capacité de production d'énergie renouvelable installée avec le soutien de l'UE	<i>Ligne de base : 0 MW Cible : 200 MW</i>	<i>Rapports des projets financés par l'UE en RDC</i>
B) Le nombre de ménages et d'entreprises ayant accès à l'électricité accru	B1) Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à: (a) un nouvel accès, (b) un accès amélioré	<i>Ligne de base : 0 Cible : 300.000</i>	<i>Rapports des projets financés par l'UE en RDC</i>

**Dans la mesure du possible, sera désagrégé par sexe, par âge et par personne handicapée*

Pièce jointe 2. Matrice des donateurs

Donateur	Domaines prioritaires	Ordre de grandeur décaissements (2020)
Allemagne	Environnement, forêts, ressources naturelles, eau, paix et stabilité.	90 M€/an
Belgique	Agriculture, santé, formation-emploi, énergie-eau, paix et sécurité, environnement, gouvernance, finances publiques	110 M€/an (inclut bilatéral 45, non-gouvernemental 45, humanitaire 20)
Espagne	A fermé son bureau de coopération AECID. N'a pas de coopération bilatérale, à part des appuis ponctuels de l'Ambassade. Participe occasionnellement aux réunions de chefs de coopération.	N/A
France	Paix et sécurité, eau, santé, éducation et enseignement professionnel, humanitaire et aide alimentaire, environnement (forêt, agroforesterie, agriculture,...)	25 M€
Pays Bas	Stabilité/Sécurité, Climat, Santé + droits sexuels et reproductifs, Agriculture/Foncier, Minerais de conflit, Genre et Société civile, Droits humains, Assistance humanitaire	50 M€/an (inclut humanitaire)
Suède	Droits de l'homme, démocratie, égalité des genres ; santé ; paix et résilience ; environnement, climat et ressources naturelles	50 M€/an (plus humanitaire: 30M€/an)
UE	Gouvernance (sécurité, démocratie, finances publiques, société civile) Santé Environnement, agriculture, énergie	110 M€/an (plus humanitaire : 50M€/an)